

L'an deux mil quinze, le mardi 24 novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire

*Excusé* : Georges ROBIN

*Absent* : Gilles GAYET

*Secrétaire de séance* : Gérard LEMAIRE

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Projet de fusion ComCom :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa dernière assemblée générale, les délégués de la communauté de communes ont voté pour la fusion de la communauté de Montmarault avec la communauté de communes de Commentry-Néris les Bains par :

35 POUR la fusion avec Commentry Néris les Bains  
9 POUR rester seul Comcom région de Montmarault  
2 BLANC

Il présente ensuite le diaporama diffusé au conseil communautaire et informe les conseillers que chaque commune doit se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret dont le résultat est 9 POUR la fusion avec la communauté de Commentry-Néris les Bains.

Le conseil municipal délibère également que la commune ne veut pas dans un deuxième temps être rattachée à la communauté d'agglomération de Montluçon.

### **Transfert de compétences à la ComCom :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa dernière réunion, les conseillers communautaires ont décidé de transférer plusieurs compétences :

**"Construction et gestion d'opération d'immobilier d'entreprise"** (action concernant la construction d'un hôtel d'entreprise artisanal avec 2 à 3 cellules)

**"rénovation et gestion de la maison sise 14, rue Jean Moulin à Villefranche d'Allier pour accueillir des seniors en famille"**

**"Construction et gestion de résidence seniors"** (action à destination des seniors pour rompre avec l'isolement)

**"Rénovation et gestion d'un immeuble d'habitation sise 8, rue Gambetta à DOYET"** (Le gros œuvre serait effectué par des entreprises traditionnelles et le second œuvre serait réalisé par un chantier école. Cette immeuble est destinée à l'habitation avec au rez-de-chaussée 2 appartements destinés aux personnes à mobilité réduite)

**"Équipement numérique des écoles"**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le transfert des compétences précédemment énoncées. Il demande au Préfet de modifier les statuts de la Communauté de communes pour intégrer ces compétences.

### **Travaux salles des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la démolition du bâtiment des anciens WC est presque terminée par l'employé communal. Les travaux vont commencer début décembre. Des devis ont été demandés pour des travaux au niveau de la salle actuelle, notamment pour le bouchage des niches afin d'insonoriser et la peinture des murs. Après étude de ces devis et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise VENASSON pour un montant hors taxe de 2 734€54. Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour commander la fabrication du bar par la section menuiserie du lycée professionnel de St Eloy les Mines. Les conseillers souhaitent étudier pour carreler l'ensemble de la salle ou bien vitrifier le parquet actuel. Des entreprises seront contactées pour devis.

### **Modification de la signalisation :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime que le stationnement bilatéral dans la grande rue pose des problèmes de sécurité. Il est donc décidé d'interdire aux véhicules de se garer sur le côté droit de la rue en partant du bourg. Des panneaux de stationnement interdit seront donc implantés du numéro 2 au numéro 24.

### **Primes fin d'année au personnel :**

Le conseil municipal attribue l'indemnité d'administration et de technicité à Madame Bernigot avec un coefficient de 2,73 à Madame Guillaneux avec un coefficient de 2,25 et à Monsieur Malaquin avec un coefficient de 1,113 ; la prime de fonctions et de résultats à Madame Civade avec un coefficient de 0,7325.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lorsqu'il y a moins de 9 enfants de moins de 6 ans dans le bus, l'accompagnement des enfants n'est pas obligatoire mais vivement conseillé par le Département. Aussi, Monsieur le Maire propose de maintenir l'accompagnement des enfants le mercredi à midi pour se rendre à la Fourmilière étant donné qu'un enfant à moins de 6 ans. Il précise que la commune de Target y est favorable. Le conseil municipal approuve cette proposition.

- Monsieur Mocchi intervient au nom de Monsieur Régis Vanclooster qui demande la raison pour laquelle l'herbe n'est pas désherbée vers l'ancien atelier Barathon sur la place du bourg. Les travaux de désherbage sont terminés mais visite sera effectuée sur place pour voir si c'est bien à la commune d'enlever ces herbes. A tout fin utile, il est rappelé que chacun doit désherber et déneiger devant sa porte.

- Un courrier non signé est parvenu à Madame Tarantola pour se plaindre du stationnement d'un camping car sur la place du bourg et l'entrepôt de gravats sur l'espace public. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rendu visite avec les adjoints à la personne concernée. Après débat animé, il en est sorti que cette situation devra être régularisée dans les plus bref délais et au plus tard à la fin de l'année 2015.

- Suite au questionnement de plusieurs personnes sur l'utilité de faire traverser deux fois la route par les enfants pour se rendre à la cantine, Monsieur le Maire précise qu'il y a quelques années les enfants traversaient vers la route du Theil. Un passage piéton avait d'ailleurs été matérialisé au sol. Cependant, le passage étant supérieur à 8 mètres la réglementation interdit la traversé. Ainsi, les services de l'Union Technique Territoriale de St Pourçain ont préconisé deux passages en ligne droite qui correspondaient mieux aux impératifs de sécurité.

Alain ROCHE	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Jean-Yves LARONDE	
Catherine LAMY	
G�rard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	